

Ministry of Education

Office of the ADM
Business & Finance Division
20th Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Bureau du sous-ministre adjoint
Division des opérations et des finances
20^e étage, Édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2



2012: B8

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices/Directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et trésoriers des administrations
scolaires

EXPÉDITEUR : Gabriel F. Sékaly
Sous-ministre adjoint
Division des opérations et des finances

DATE: mars 29, 2012

OBJET : Mise en œuvre de l'approvisionnement concurrentiel
en services de transport scolaire

Le 25 janvier 2012, le Groupe d'étude sur l'approvisionnement concurrentiel en services de transport scolaire, présidé par l'honorable Coulter Osborne, a soumis son rapport à la ministre de l'Éducation. Pour faire suite à la lettre de la ministre aux présidents et présidentes des conseils scolaires datée du 29 mars 2012, la présente a pour but de fournir aux conseils scolaires des renseignements supplémentaires pour les aider à procéder à l'adoption complète des politiques et des pratiques d'approvisionnement concurrentiel en services de transport scolaire.

Tout d'abord, je tiens à remercier les conseils scolaires et les consortiums de leur appui au travail du Groupe d'étude, en particulier ceux qui y ont participé en tant que membres. Nous sommes reconnaissants des efforts que vous avez consacrés à cet exercice. Le président du Groupe a indiqué clairement que les membres avaient cherché à atteindre un consensus, mais qu'ils n'y étaient pas parvenu dans de nombreux cas. Il a également confirmé qu'aucune des recommandations proposées n'avait obtenu un soutien unanime.

Néanmoins, le président a bien précisé que, dans le cas du transport scolaire, « l'approvisionnement concurrentiel est exigé par la loi, et que même s'il ne l'était pas,

Page 1 de 5

Mise en œuvre de l'approvisionnement concurrentiel en services de transport scolaire

cela serait souhaitable, étant donné que presque un milliard de dollars de l'argent des contribuables est en jeu ». Cela va dans le sens des recommandations contenues dans le rapport de la Commission de la réforme des services publics de l'Ontario, en faveur de l'adoption par les conseils scolaires d'un processus d'approvisionnement concurrentiel en services de transport scolaire pour l'année scolaire 2012-2013. Ceci, afin d'être en ligne avec les annonces du budget de mardi.

Les conseils scolaires sont des organismes désignés du secteur parapublic, assujettis à la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic. Comme pour tous les biens et services, les décisions liées à l'achat de services de transport scolaire relèvent des conseils scolaires, dans les limites imposées par la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic. Les conseils scolaires doivent élaborer un processus stratégique et bien géré d'approvisionnement concurrentiel, ce qui suppose l'établissement d'objectifs opérationnels précis, une compréhension approfondie des marchés locaux et la connaissance des possibilités et des risques liés au processus concurrentiel. Il importe que les membres du personnel des conseils scolaires et des consortiums comprennent bien la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic ainsi que les politiques et les pratiques d'approvisionnement de leur organisme avant d'entreprendre tout nouveau processus. Ils doivent également avoir une bonne connaissance des pratiques exemplaires afin de bien gérer la planification et l'exécution de leur processus d'approvisionnement. Enfin, il est impératif que les activités d'approvisionnement de chaque conseil ou consortium soient conformes à la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic et cadrent avec leurs objectifs opérationnels.

Le rapport du Groupe d'étude fournit un sommaire des diverses questions et recommandations liées à l'approvisionnement concurrentiel en services de transport scolaire. Le Ministère considère que la plupart de ces recommandations ont déjà été reconnues et adoptées par le secteur comme pratiques courantes.

De son côté, le Ministère s'attend à ce que les conseils scolaires et les consortiums adoptent les pratiques exemplaires suivantes lorsqu'ils élaborent une stratégie d'approvisionnement concurrentiel en transport scolaire:

- Planification préalable
 - Former « l'équipe d'approvisionnement ».
 - Choisir l'option d'approvisionnement appropriée (demande de propositions, demande de qualification, demande de prix, demande d'offres, etc.)
 - Déterminer si des ressources supplémentaires (juridiques, commissaire à l'équité, conseiller en approvisionnement) sont nécessaires.
 - Effectuer une analyse de rentabilité et obtenir l'autorisation nécessaire.

- Envisager de donner un préavis aux exploitants d'autobus concernant les activités d'approvisionnement à venir.
- Stratégie d'approvisionnement
 - Déterminer des plafonds appropriés pour les contrats afin de garantir un marché viable, durable et compétitif, et de réduire les risques de monopole.
 - Fournir des renseignements clairs au sujet des trajets adaptés aux conditions des marchés locaux, notamment un regroupement d'itinéraires en lots ou une stratégie de répartition des itinéraires appropriés;
 - Offrir des séances d'information pour les exploitants d'autobus, dans le cadre d'un plan de communication efficace.
 - Mettre en place une stratégie de communication complète afin de pouvoir répondre aux questions des exploitants.
 - Donner aux exploitants suffisamment de temps de réponse dans le cycle d'approvisionnement et prévoir la possibilité de prolonger la période de soumission dans le cas où une modification aurait des répercussions importantes sur le processus.

Les conseils scolaires, les consortiums de transport et le gouvernement de l'Ontario ont investi des ressources considérables dans l'élaboration de ressources et d'outils pour développer des capacités d'approvisionnement concurrentiel en services de transport scolaire. Le travail du Comité consultatif sur les pratiques contractuelles, les essais pilotes de demandes de propositions, les essais pilotes en deux phases et le Groupe d'étude ont été mis sur pied dans le but de fournir aux conseils scolaires et aux consortiums les ressources et les renseignements nécessaires pour soutenir un processus d'approvisionnement concurrentiel efficace. Lors de la diffusion de la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic, le Secrétariat de la chaîne d'approvisionnement du ministère des Finances a fourni un soutien considérable à tous les organismes du secteur parapublic, en organisant notamment des webinaires et des séances de formation d'une journée sur l'approvisionnement un peu partout dans la province, et en publiant le Guide de mise en œuvre de la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic, accompagné d'une trousse à outils. Les conseils scolaires ont été nombreux à participer à ces formations et à utiliser ces ressources. Ils sont maintenant prêts, ainsi que les consortiums, à mettre en œuvre le processus d'approvisionnement concurrentiel.

Le Ministère est déterminé à aider les conseils scolaires à respecter en tout point la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic. En plus des pratiques exemplaires décrites précédemment, veuillez consulter, ci-jointe, la liste de vérification du comité de travail relatif à la Directive en matière d'approvisionnement

dans le secteur parapublic pour le transport des élèves, élaborée par le comité de travail de la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic à partir des pratiques exemplaires, des enseignements tirés des deux projets pilotes, pour assurer la conformité à la Directive. J'encourage fortement le personnel des conseils scolaires et des consortiums à se servir de cette liste pour planifier leurs activités d'approvisionnement.

Le Ministère comprend bien les défis auxquels font face les conseils scolaires lorsqu'ils élaborent une stratégie d'approvisionnement concurrentielle en services de transport scolaire. C'est pourquoi il offrira aux conseils scolaires et aux consortiums non familiers avec ce type de stratégie un soutien financier qui leur permettra de retenir les services d'un commissaire à l'équité ou d'un conseiller en approvisionnement. L'encadrement et les conseils d'un commissaire à l'équité dans le cadre d'un processus d'approvisionnement concurrentiel sont précieux, tout particulièrement pour les consortiums qui n'ont jamais entrepris ce type d'activité par le passé. Le financement sera fourni par le Comité consultatif de l'efficacité et de l'efficience du Council of Senior Business Officials (COSBO). Tout consortium qui n'a jamais mis en œuvre un processus d'approvisionnement concurrentiel en services de transport scolaire aura accès à une aide financière ponctuelle de 10 000 \$ pour l'aider à couvrir les coûts de ce type de service. Les consortiums qui souhaitent obtenir cette aide financière doivent remplir le formulaire de demande ci-joint. Une seule demande sera acceptée pour chaque consortium. La demande, une fois validée par le personnel du Ministère, sera transmise au Comité consultatif de l'efficacité et de l'efficience qui devra donner son appui et débloquer les fonds.

Les conseils scolaires et les consortiums de transport doivent faire le nécessaire pour se conformer à la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic.

Cependant, il faut bien comprendre que cette directive n'exige pas que les organismes parapublics résilient les contrats existants ou annulent les clauses de prolongation de ces contrats.

Nous incitons vivement les exploitants d'autobus à acquérir les connaissances nécessaires pour mieux comprendre les dispositions législatives et le contexte commercial actuels, ainsi que les processus d'approvisionnement concurrentiels, afin de bien préparer leurs activités dans ce domaine. Le Ministère remercie l'Ontario School Bus Association (OSBA) pour les séances de formation qu'elle a organisées pour les exploitants d'autobus. Nous allons assurer un soutien financier à l'OSBA afin qu'elle puisse poursuivre son programme de formation auprès des exploitants d'autobus de l'Ontario.

Finalement, je trouverez à titre de références la trousse d'information du Comité consultatif sur les pratiques contractuelles, la trousse d'information sur le processus en deux phases élaborée à partir des essais pilotes de 2010-2011, le rapport de la société de consultants qui a entrepris le processus, les rapports du commissaire à l'équité de

chaque endroit et le rapport du Groupe d'étude. Veuillez utiliser le lien suivant pour accéder à ces documents et à ces renseignements:

http://faab.edu.gov.on.ca/B_Memos_2012_B8_Attach_FR.htm

Si vous avez des questions ou souhaitez formuler des commentaires, veuillez communiquer avec Cheri Hayward, directrice, Direction du soutien aux activités scolaires, au 416 327-7503 ou à cheri.hayward@ontario.ca.

Original signé par

Gabriel F. Sékaly
Sous-ministre adjoint
Division des opérations et des finances

cc : Superintendantes et Superintendants des affaires
Directrices et directeurs du transport
Directrices et directeurs de services d'approvisionnement
Ontario School Bus Association